

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 44 (1915)
Heft: 10

Buchbesprechung: Bibliographies

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

* * *

Napoléon I^{er} et l'école. — M. Alfred Marquiset a donné, dans la *Revue des Deux Mondes*, un article ayant pour titre : « Napoléon sténographié au Conseil d'Etat en 1804 et 1805. » Nous y avons relevé un passage très suggestif ; il est relatif aux « Frères ignorantins pour les écoles d'instruction ». La section de l'intérieur combattait le projet de leur admission « comme retour dangereux aux corporations ». Cambacérès croit l'établissement utile. Munie et Berlier s'y opposent comme inutile et dangereux. L'empereur intervient dans le débat par les paroles suivantes : « On n'a vu jusqu'ici de bons enseignements que dans les corps ecclésiastiques. Je préfère voir les enfants d'un village entre les mains d'un homme qui ne sait que son catéchisme et dont je connais les principes, que d'un quart de savant qui n'a point d'idée fixe. La religion est la vaccine de l'imagination, elle la préserve de toutes les croyances dangereuses et absurdes. Un frère ignorantin suffit pour dire à l'homme du peuple : « Cette vie est un passage. Si vous ôtez la foi au peuple, vous n'avez que des voleurs de grand chemin. Sous le rapport politique, vous les surveillerez, vous aurez la direction dans la main. Vous ne pouvez pas dire au peuple qu'il y a une autre lumière que celle de la religion, celle de la raison naturelle... Au lieu que vous avez de petits coqs de village qui viennent on ne sait d'où, qui font ici un petit certificat faux et perdent la génération. Vous n'aurez point de solidité dans l'Etat si vous ne donnez pas de morale au peuple et point de morale sans religion. On a voulu y suppléer, mais en vain ! Décidez que l'instruction de la première classe sera confiée aux ministres du culte. »

Que l'histoire contemporaine donne donc raison à Napoléon I^{er}.

BIBLIOGRAPHIES

L'assistance dans le canton de Fribourg, par Léon GENOUD, directeur du Musée industriel. Publié sous les auspices de la Fédération fribourgeoise de l'Association populaire catholique suisse, in-8° de 128 pages, suivi de 4 cartogrammes exécutés d'après les relevés du bureau cantonal de statistique. Fribourg, prix : 1 fr. 75. Fragnière, 1915.

Le Comité de la section locale de l'Association populaire catholique suisse avait demandé à M. Léon Genoud s'il ne pourrait pas se charger de faire une étude d'ensemble sur la question du paupérisme et de l'assistance. « Son projet prévoyait une entente entre les œuvres locales de bienfaisance, en vue d'arriver à bref délai à la création d'un office central réunissant en un faisceau tous les efforts et évitant les doubles emplois. » Sur ces entrefaites, fut créé l'Office central d'informations et d'assistance, grâce à l'heureuse intervention de Monseigneur l'Evêque. Pour déférer à l'invitation qui lui avait été adressée et apporter à l'œuvre projetée l'appui de son utile concours, M. Léon Genoud se mit à l'œuvre. Seulement, au lieu de borner ses investiga-

tions à la ville de Fribourg, il les étendit au reste du canton ; de plus, il élargit le champ de son étude de manière à présenter le double tableau des efforts de la charité privée et des œuvres de l'assistance publique. Après avoir tracé l'histoire de l'assistance dans les temps anciens et les siècles antérieurs, l'auteur décrit l'organisation générale des secours dans la ville de Fribourg ; il étudie l'économie des lois de 1811, de 1850 et de 1869 sur l'assistance, le paupérisme et la mendicité ; il indique les relations établies entre l'assistance publique et la charité publique ; il montre l'utilité de l'Office central d'informations ; il envisage les conditions dans lesquelles a lieu l'assistance par la commune et tire une conclusion générale. Cette première partie, qui est la principale, est suivie de l'examen du problème juridique de l'assistance sous les différents aspects qu'on peut supposer. L'étude se termine par des annexes qui augmentent la richesse des renseignements et de la documentation. Le tout dénote une connaissance mûrie et fouillée de la question. Le lecteur se trouve en présence d'une étude qui intéressera tous ceux qui ne sont pas indifférents à la souffrance de nos frères les pauvres et les déshérités.

* * *

Nouveau cours pratique de langue française à l'usage des écoles allemandes, par BANDERET, professeur à Stuttgart, et Ph. REINHARD, instituteur à Berne, in-8° de 226 pages, relié toile : 2 fr. — Berne, Francke, éditeur, 1915.

Dans l'introduction de cet ouvrage, les auteurs constatent le sympathique accueil que le public des écoles a réservé à leur *Cours pratique de langue française* qui est parvenu à sa douzième édition. Depuis son apparition en 1891, la faveur est allée en augmentant sans cesse. Malgré ce succès grandissant, les auteurs ont cependant entrepris la publication d'un nouveau cours pratique afin de répondre au désir que pouvaient avoir certains maîtres de changer de manuel après avoir employé le même livre pendant de nombreuses années. L'ordonnance générale reste la même, mais les morceaux de lectures, les textes d'exercices sont différents. Les autres modifications sont peu nombreuses et il est à peine utile de les relever. La nécessité a obligé cependant les auteurs de faire quelques suppressions. Quand on parcourt le volume, on constate que les morceaux cités et les exercices ne sont pas seulement nouveaux, mais encore un peu plus relevés et moins enfantins que ceux du précédent cours pratique. Ce manuel mérite toute la faveur qui a été accordée à son frère aîné.

* * *

Unsere Heimat. Der Schule und dem Volk des Kantons Zürich gewidmet von Gottlieb BINDER und Albert HEER, mit 61 Abbildungen, relié toile : 3 fr., Verlag Art. Institut Orell Füssli, Zürich.

Dans la pensée de ses auteurs, cet ouvrage est destiné à la cinquième classe des écoles primaires du canton de Zurich, auxquelles il peut servir de livre de lecture. Toutefois, ce n'est pas un livre uniquement classique ; il peut servir de guide à ceux qui, grands et petits, veulent apprendre à mieux connaître leur patrie zuricoise. Il expose

les divers progrès qui ont été réalisés, il représente la situation actuelle, il rappelle des souvenirs historiques qui caractérisent les diverses époques du passé, il s'efforce de mettre en relief la beauté des sites ; bref, il chante la patrie zuricoise. Il suffit d'ailleurs de reproduire les diverses divisions de l'ouvrage pour en indiquer sommairement le contenu : Im Amt ; Albiskette, Sihltal, Zimmerberg ; Am Zürichsee ; In der Stadt Zürich ; Im Limmattal ; Aus dem Regensdorfertal, dem Wehntal und dem Glattal ; Im Flussgebiet der Töss ; Im Zürcher Weinland. Les morceaux de prose et de vers sont empruntés à différents auteurs dont la liste est donnée à la fin du volume. Les illustrations sont bien reproduites.



CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — Le dimanche 25 avril a été clôturée la vingt-septième session d'examens d'apprentissage. 149 apprentis, dont 62 jeunes gens et 87 jeunes filles, y ont pris part. Les experts ont été au nombre de 61, dont 14 dames, presque tous du canton même. Le rapport présenté par le président de la commission d'examens, M. le conseiller communal Brulhart, s'ouvre par des remerciements à la Direction de l'Instruction publique et à tous les collaborateurs de l'œuvre des apprentissages, notamment à M. l'inspecteur Rauber et aux experts et patrons. Le rapport attire ensuite l'attention de certains chefs d'atelier sur l'obligation, imposée par la loi, d'établir et de déposer les contrats d'apprentissage au secrétariat communal dans les trente jours qui suivent le commencement de l'apprentissage.

La statistique des examens que dresse le rapport est intéressante. Nous y voyons que 170 apprentis figuraient au programme des examens de 1915, dont 69 garçons et 101 filles. Sur ce nombre, 12 ne se sont pas présentés : 4 pour cause de service militaire, 4 pour cause de maladie et 3, trop faibles, qui ont été priés d'ajourner leurs examens à l'année prochaine. Une apprentie est décédée avant les examens. Dix cuisinières feront leurs examens en juillet. Aux apprentis figurant au programme, il y a lieu d'ajouter un apprenti coiffeur accepté après la clôture des inscriptions.

Les 149 apprentis examinés se répartissent comme suit quant à leur origine : Sarine 30, dont 12 de Fribourg ; Singine 22 ; Lac 3 ; Gruyère 23 ; Glâne 16 ; Broye 9 ; Veveyse 10, soit 113 Fribourgeois. Les 36 étrangers au canton se classent de la manière suivante : Canton de Berne 13, Soleure 5, Lucerne 6, Argovie 2. Les cantons de Saint-Gall, Appenzell,